



COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

PROCÈS-VERBAL n°04

Réunion du : Mercredi 10 mai 2023 à 15h00

Présidence : Me Xavier TORBIERO

Présents : Me Nicolas JOCKEY et M. Jean-Jacques VAYTET.

MODALITÉS DE RECOURS

Les élections visées par le présent Procès-Verbal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence.

La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent Procès-Verbal sur le site internet de la F.F.F. (www.fff.fr), dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

La C.R. de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie par voie de Visioconférence.

La Commission de surveillance,

Après étude de l'ensemble des pouvoirs transmis pour les élections du District de Provence, par les clubs jusqu'à ce jour, mercredi 10 mai à 15 heures,

Il ressort que :

- 10 clubs ont transmis l'attestation de pouvoir afin d'être représenté par un licencié de leur club.
- 34 clubs ont transmis l'attestation de pouvoir afin d'être représenté par un licencié d'un autre club.

La Commission rappelle également que les pouvoirs envoyés par courrier électronique doivent être transmis via la messagerie internet officielle du club uniquement « *n°d'affiliation@lmedfoot.fr* ».

A défaut, les pouvoirs ne pourront être recevables.

La Commission de Céans a également vérifié le nombre de voix octroyé aux clubs, en application de l'article 12.2 des Statuts du District de Provence qui dispose notamment que : « *Chaque club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licences au sein de ce Club au terme de la saison précédente. Le nombre de voix attribué aux Clubs est le suivant : une voix par association ayant de un à cinquante licenciés, augmentée d'une voix pour chaque fraction complémentaire de cinquante licenciés* »

Les pouvoirs ayant été déclarés conformes, la liste des participants à l'Assemblée Générale Elective du District de Provence a été mise à jour afin d'être transmise, ce jour, à la société organisatrice des votes prévus le 13 mai 2023.

**Le Président,
Me Xavier TORBIERO**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.